

# CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Reconnu d'utilité publique

5, rue Las Cases - PARIS (VII<sup>e</sup>)

Téléphone: 468-66-10

S.E. 66, 411

24 Janvier

Paris, le 21 Janvier 1966

SYNDIC DES AGENTS DE CHANGE  
Place de la Bourse  
P A R I S

*Repondre dans le  
sens de la lettre du  
7/10. et ajouter que  
cela dépend du  
niveau de sollicité*

Monsieur le Syndic,

Une de nos adhérentes, importante actionnaire de diverses sociétés anonymes, nous demande d'intervenir auprès de vous pour demander que l'entrée de la Bourse ne soit plus interdite aux femmes.

C'est à titre de très ancienne organisation s'occupant de la reconnaissance des droits des femmes que nous avons accepté de vous transmettre ce voeu.

Nous pensons, comme vous-même probablement, qu'il y a d'autres moyens de surveiller ses intérêts que d'entrer à la Bourse.

Toutefois, il nous apparaît, en effet, qu'alors que les plus hautes carrières administratives sont ouvertes aux femmes et que plusieurs d'entre-elles occupent des postes importants dans les organismes bancaires, l'interdiction d'accès à la Bourse est un regrettable anachronisme.

Dans l'espoir de vous voir accorder à ce voeu un accueil favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, l'expression de notre considération distinguée.

*L. Chevalley*

L. CHEVALLEY  
Présidente du C.N.F.F.